

Union des Français de l'étranger

info@ufe.org

L'image de la France

La question qui vous est posée est primordiale. Elle est de savoir ce que vous proposez pour redresser notre pays. Dans le passé, il est arrivé à la France de se redresser de manière spectaculaire. Quels sont les efforts que vous proposez à cette fin ? Comment pensez-vous convaincre nos compatriotes de l'étranger de votre capacité et de votre volonté d'y parvenir ?

Ce que nous désirons mettre en place pour les Françaises et Français tient en quelques mots : un pacte social, écologique et républicain.

Ces dernières décennies, sous l'égide de majorités et exécutifs appliquant une politique d'austérité néo-libérale, la France a subi de nombreuses régressions : le chômage de masse et la précarisation du travail ; le démantèlement de droits sociaux essentiels ; la casse de nos services publics, en particulier en matière de santé, et le délitement de notre tissu industriel, le renoncement à s'attaquer aux causes profondes du dérèglement climatique et des catastrophes écologiques afin que soit satisfaite la soif de profits d'un capital prédateur comme jamais. La présidence d'Emmanuel Macron a été en outre marquée par une mise en péril des libertés publiques par un pouvoir toujours plus autoritaire et discrétionnaire. Elles sont aussi empreintes d'un affaiblissement notable de l'indépendance de la France et un recul de souveraineté économique, énergétique, stratégique au nom des exigences d'une globalisation néolibérale et de la construction européenne du même ordre, orientée au seul avantage des marchés financiers.

La pandémie de Covid-19, que le pays et l'ensemble du monde affrontent depuis deux ans, aura encore aggravé cette réalité. Elle aura mis au jour les limites du mode de production et de consommation capitaliste qui détruit les grands équilibres de la planète et provoque un désastre climatique global. Elle aura révélé l'état catastrophique de notre système de santé publique, victime de coupes claires de ces trente dernières années et, plus généralement, d'un Etat dont on aura délibérément affaibli les moyens, en vertu de l'austérité budgétaire et de logiques de marchandisation et de privatisation des ressources et services publics. Elle aura creusé les inégalités, au point de voir les actionnaires des grands groupes empocher, l'an passé, 60 milliards d'euros de dividendes, tandis que le plus grand nombre, à commencer par celles et ceux qui auront tenu le pays debout au plus fort de l'épreuve sanitaire, vit avec des salaires indignes.

Certes, le « quoi qu'il en coûte » décidé par Emmanuel Macron aura freiné l'impact des retombées économiques et sociales de cette secousse. Mais pour combien de temps ? Déjà le président de la République nous prévient qu'il faudra rembourser le déficit des finances publiques. Et comme il nous avertit aussi qu'il ne veut en aucun cas mettre à contribution le capital et les plus riches, comme il ne veut pas toucher aux règles insupportables qui régissent l'Union européenne, c'est aux Françaises et aux Français, au monde du travail, que l'on va demander de régler l'addition d'une crise dont ils ne sont nullement responsables. Aujourd'hui, s'ajoutent une nouvelle flambée des prix à la pompe et des matières premières que les pouvoirs publics attribuent aux conséquences des sanctions économiques prises – à juste titre – contre la Russie du fait du déclenchement de la guerre en Ukraine, mais cela est en réalité dû pour l'heure à la scandaleuse spéculation des profiteurs de guerre. Alors, imaginons ce qu'il en sera demain de l'impact sur nos conditions de vie et de travail de ces sanctions.

A l'aube de scrutins décisifs pour notre pays, ce sont deux visions de la France qui s'opposent. D'un côté, il y a la droite et l'extrême droite, avec lesquelles Emmanuel Macron s'est engagé dans une folle surenchère démagogique. Ceux-là veulent détruire ce qui subsiste des conquêtes du Conseil national de la Résistance. Ils s'emploient à fragmenter la société, à égarer le débat public sur des sujets sans rapport avec les véritables attentes de nos compatriotes. Ils pratiquent sans vergogne l'amalgame, ils stigmatisent, ils discriminent, ils opposent les uns aux autres en fonction de leurs origines, de leurs religions, de leurs couleurs de peau, de leurs attitudes. C'est ainsi que se répandent les poisons du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme, d'un nationalisme exacerbé et, qu'au final, la République se retrouve en grand péril.

L'autre vision est celle que j'entends défendre bec et ongles. C'est la France de nouveaux Jours heureux qui protège ses citoyennes et ses citoyens, et se projette résolument vers un autre avenir : la France des communs plutôt que celle qui entretient les concurrences délétères, la France qui renoue avec le droit au bonheur grâce à des réformes de progrès à même de rassembler le peuple. C'est, dit autrement, la France qui se redresse en faisant siens les principes de justice, d'égalité et de solidarité, qui sont ceux de la République sociale et démocratique, laïque et universaliste, écologiste et féministe.

Cette République est celle qui veut sécuriser tous les moments de la vie, de la naissance à la retraite, en éradiquant le chômage et en redonnant son sens émancipateur au travail. Qui aura à cœur de faire des biens communs sa priorité, en commençant par la santé et l'éducation, grâce à des services publics nouveaux et renforcés, profondément démocratisés, permettant de répondre aux besoins. Qui n'hésitera pas à proclamer que la jeunesse est une grande cause nationale, tant il est vrai qu'elle représente une immense richesse et un puissant potentiel de redressement, mais surtout parce que nous lui devons cette ambition. Qui prendra le moyen d'engager la nation sur le chemin d'un nouveau modèle de production et de consommation, liant indissolublement nouvelle industrialisation, relocalisation de nos productions, réappropriation publique de filières

stratégiques et transition écologique. Qui défendra l'art, la création et la liberté d'expression, car ils sont essentiels à notre démocratie. Qui ouvrira au pays le chemin d'une authentique révolution féministe et qui inscrira dans la réalité quotidienne l'objectif d'égalité entre toutes et tous, quels que soient leurs origines, leurs couleurs de peau, leurs lieux d'habitation, leurs genres ou leurs handicaps. Qui œuvrera de tout son poids à un monde de paix et de coopérations, libéré des tensions et conflits.

Nous ne croyons pas à la fatalité du malheur et de la désespérance. Les moyens existent de porter une grande ambition à la tête du pays. Pourvu que l'on en ait la volonté politique, que l'on ose arracher enfin le pouvoir à la finance, que l'on permette aux salarié-e-s comme aux citoyen-ne-s de conquérir de nouveaux droits d'intervention et de décision, que la France retrouve sa pleine souveraineté pour travailler à la transformation radicale de l'ordre de l'Europe et du monde, dans le sens de la sécurité humaine, de la coopération entre les peuples, de la paix.

Il ne manquera certainement pas de voix pour nous dire, pour vous dire, que nous rêvons, que le capitalisme représente désormais un horizon indépassable. Pourtant, notre histoire en fait foi, tout peut basculer lorsque le monde du travail dans sa diversité, la jeunesse, les citoyennes et les citoyens s'en mêlent, retrouvent confiance en la politique, renversent la table pour imposer des solutions novatrices, conformes à l'intérêt général. Sans l'élan collectif du mouvement populaire, à l'occasion du Front populaire, dans la Résistance ou en Mai 68, aurions-nous conquis les congés payés, la Sécurité sociale, ou encore la réduction du temps de travail ?

Beaucoup, je l'entends dans tous mes déplacements, ont perdu confiance dans une certaine gauche, qui a renoncé à bousculer les intérêts dominants. Avec ma candidature à l'élection présidentielle, je veux tourner définitivement cette page, retrouver le chemin de la majorité sociale du pays, permettre à une gauche populaire reconstruite sur de nouvelles bases de relever le défi de civilisation auquel la planète est tout entière confrontée. Je veux aider à construire une nouvelle majorité politique qui dira ce qu'elle fait, qui fera appel à l'intelligence collective et à l'engagement de chacune et chacun, qui portera des engagements précis et ambitieux.

Tel est le sens du pacte que Je propose aux Françaises et aux Français, au mouvement social, et que je soumets au plus large débat à gauche. Ce pacte, il s'agit à présent de le construire jusqu'aux élections législatives, afin de faire élire le plus grand nombre de député-e-s de gauche, et parmi elles et eux de député-e-s communistes, à l'Assemblée nationale. C'est là, au Parlement, non au palais élyséen où se reproduit une monarchie présidentielle qui dégoûte tant d'hommes et de femmes de la politique, que tout se jouera.

En un moment où tout est fait pour brouiller les enjeux du débat électoral et favoriser le découragement, je propose d'avancer avec lucidité et courage, avec esprit de fraternité.

L'enseignement du français à l'étranger

Pensez-vous que le moment soit venu d'élaborer et de mettre en œuvre un plan éducatif global des enfants français à l'étranger ?

Ce plan éducatif global existe déjà et est porté dignement par l'AEFE. Toutefois, nous sommes convaincus qu'il faut impérativement soutenir cette démarche et aller encore plus loin, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs concernés (AEFE, Alliances françaises, élus, postes consulaires/ambassades, équipes éducatives, etc.).

Quel devrait être, selon vous, le ou les modèles d'organisation et d'enseignement susceptible de répondre aux besoins d'aujourd'hui des communautés françaises expatriées ?

Les communautés françaises expatriées, vis-à-vis de l'éducation, ont à mon sens besoin de deux choses : un accès facilité aux établissements français à l'étranger et des coûts limités.

C'est pourquoi, je veux proposer le gel des frais de scolarité, une revalorisation des bourses scolaires et surtout une plus grande marge de manœuvre attribuée aux conseils de bourses dans le traitement des dossiers de demandes de bourses.

Il n'est plus acceptable que des familles se voient rejetées de ce système, alors que leurs revenus sont considérés comme trop élevés pour recevoir une bourse, mais trop faibles pour assumer des frais de scolarité, parfois très élevés selon les pays.

Ensuite, il est évident que nous devons aider au développement du réseau AEFE, et cela passe notamment par des partenariats et un travail au long terme pour l'implantation de nouveaux établissements si cela est nécessaire, sans tout déléguer au privé comme cela a trop souvent été le cas.

Enfin, la qualité de l'éducation est aussi une priorité, que je veux traiter par la revalorisation des métiers de l'enseignement, par les mesures détaillées plus bas : création de postes, facilités de titularisation, renouvellement des détachements ou encore augmentation des salaires.

Quelle devrait-être la part revenant aux familles dans le financement, la gestion, et les décisions relatives à l'enseignement français à l'étranger ?

Je pense que les premiers intéressés dans le fonctionnement de l'enseignement français à l'étranger, les familles, doivent avoir un droit de regard mais aussi une voix, au moins consultative, dans les décisions prises et qui les concernent.

En effet, l'intégration des familles dans le processus de réflexion me semble un excellent moyen de sensibiliser et améliorer les liens entre l'ensemble des personnes concernées.

C'est pourquoi je proposerai, par suite de la loi 2022-272 du 28.02.2022 (visant à faire évoluer la gouvernance de l'AEFE et à créer les instituts régionaux de formation), d'intégrer une voix délibérative au conseil d'administration de l'AEFE à l'ensemble des membres présents.

De plus, j'estime nécessaire de continuer cette même démarche au sein même des établissements, en intégrant systématiquement l'ensemble des acteurs concernés aux réunions de fonctionnement des établissements, avec voix consultative.

Enfin, les familles doivent bien sûr porter une part, bien que la plus limitée possible, du financement de l'enseignement français à l'étranger. Celui-ci est bénéfique pour un grand nombre de famille et doit être accessible au plus grand nombre, ce qui ne serait pas possible sans le soutien financier des familles qui en ont les moyens.

Notre République est fondée notamment sur le principe de la solidarité et doit le respecter, y compris pour ses expatriés.

----- *Extrait du programme* -----

Notre objectif : renforcer le réseau éducatif et culturel français et rompre avec les logiques de privatisation

Je souhaite renforcer et transformer le service public d'éducation nationale, pour transmettre à tous les jeunes la culture de haut niveau nécessaire à leur avenir. Dans les écoles françaises à l'étranger, il est temps de rompre avec les logiques de privatisation et de relancer une politique publique d'éducation.

- L'école de l'égalité à l'étranger ! Tous les enfants de familles françaises doivent pouvoir accéder à un établissement français.

Je développerai le réseau d'établissements gérés par l'AEFE, pour en finir avec le recours forcé aux établissements privés.

J'agirai pour que la scolarité dans les établissements de l'AEFE ne coûte rien aux familles qui souhaitent y inscrire leurs enfants, par un gel immédiat des frais de scolarité, en développant les accords internationaux permettant la gratuité et les bourses.

- Sécuriser les enseignants, pour une éducation de qualité

Un plan de création de postes d'enseignants titulaires détachés sera engagé pour répondre aux besoins ; la titularisation des enseignants sous contrat local sera facilitée en les dispensant des deux années d'enseignement en France après le passage du concours ; le renouvellement des détachements sera rendu automatique pour tous les enseignants en poste qui le souhaitent.

La revalorisation des salaires des personnels de l'éducation s'accompagnera d'une revalorisation de l'indemnité spécifique de vie locale.

- Rompre avec les logiques de privatisation et de délégation, reconstruire une politique publique nationale pour l'enseignement français à l'étranger

Il faut en finir avec les délégations au secteur privé : l'Etat doit jouer pleinement son rôle pour la scolarisation des Français hors de France et les échanges culturels.

Le budget de l'AEFE sera augmenté pour lui donner les moyens de faire face à l'augmentation du nombre d'élèves et lui rendre une place centrale dans le développement de l'enseignement français hors de France.

Le ministère de l'Éducation nationale interviendra dans le financement et la dotation en postes du réseau, afin de permettre à l'AEFE d'assurer ses missions de service public à l'étranger.

- Préserver et développer le réseau de coopération linguistique et culturelle dans le monde

Ce réseau facilite les rencontres entre les publics et les artistes à travers le monde et reste le vecteur central d'une politique de coopération internationale enviée par de nombreux pays, dans le domaine de la francophonie, du livre, des échanges artistiques, du débat d'idées et du cinéma. Je m'engage à en redéfinir les objectifs, en concertation avec l'ensemble des acteurs, pour en finir avec les politiques de promotion de la « marque France » et substituer partout la coopération à la concurrence. Il convient de redonner à ce réseau les moyens d'une politique culturelle ambitieuse par l'augmentation des dotations et la création de postes.

Parallèlement au réseau AEFE, je souhaite développer, là où les autorités éducatives y sont intéressées, des filières bilingues dans les établissements scolaires locaux, pour les enfants de langue maternelle française, de la maternelle au bac. Certaines initiatives ont déjà vu le jour, et il faut les soutenir.

- Favoriser la circulation et le partage des savoirs, dans le monde entier

Il faudra également rompre avec les logiques de concurrence de « l'économie des savoirs la plus compétitive du monde » et avec la volonté de mettre la recherche et la formation au service de la guerre économique pour mettre au cœur de notre politique la coopération et le partage des savoirs.

Le champ de la coopération internationale scientifique et technologique sera étendu au-delà de l'Europe, vers les pays du Sud.

La mobilité internationale des étudiants et des chercheurs sera favorisée par des financements spécifiques et par le développement d'accords internationaux.

La mobilité internationale doit être un choix ! Un statut protecteur pour tous les jeunes de 18 à 25 ans sera créé, leur garantissant un revenu et l'accès à la protection sociale et leur mobilité sera favorisée par des bourses spécifiques.

Pour que les jeunes diplômés ne soient plus contraints de quitter le pays pour exercer leur métier, j'engagerai un plan de recrutement dans l'enseignement supérieur et la recherche et garantirai la reconnaissance du doctorat dans l'ensemble des conventions collectives.

La fiscalité

Quand cessera le prélèvement de la CSG/CRDS sur les revenus du patrimoine des Français de l'étranger résidant hors Europe pour financer des allocations réservées aux seuls résidents français ?

Je suis depuis l'origine opposé à la CSG et donc pas favorable au maintien du prélèvement de la CSG/CRDS pour les Français de l'étranger, quel que soit le lieu de leur résidence fiscale. Toutefois, je souhaite conserver un impôt de solidarité global qui permette d'alimenter un fonds d'aide sociale à destination de l'ensemble de nos compatriotes à l'étranger (tel que l'actuelle taxe de solidarité de 7,5 %), à réévaluer dans le cadre de la grande réforme fiscale que j'entends mettre en œuvre.

Quand peut-on espérer une harmonisation du statut fiscal des non-résidents, permettant pour tous la même déductibilité des charges et l'égalité fiscale des contribuables ?

La grande réforme du système d'imposition français que je propose visera notamment à harmoniser le statut fiscal de nos compatriotes, pour des situations et revenus similaires.

Il est indispensable que nous soyons tous égaux devant l'impôt et que nous puissions contribuer, de façon progressive selon nos revenus, au développement du pays, au maintien de nos services publics, à leur développement et à leur constante amélioration.

Ainsi, il ne sera pas question de supprimer les taxations actuelles en matière de revenus générés ou perçus en France, mais bien de permettre les mêmes calculs et déductions possibles à situation égale.

Tout cela devra être réalisé dans le respect des diverses conventions existantes, qui seront adaptées au besoin, et des réglementations en vigueur, notamment à l'échelle européenne.

Jusqu'à quand les non-résidents seront-ils soumis, conformément à la loi ALUR à l'obligation d'obtenir de la mairie une autorisation de changement d'usage pour louer leur bien pour une courte durée ? Jusqu'à quand le logement d'un Français de l'étranger sur le territoire national sera-t-il considéré comme une résidence secondaire, alors que nombre de nos compatriotes établis hors de France sont dans l'obligation de conserver un logement sur le territoire national pour protéger leur famille des risques encourus dans leur lieu de résidence ? Depuis quand un maire est-il en mesure d'apprécier ces éléments ?

L'objectif de cette disposition de déclaration de changement d'usage vise à limiter les locations meublées de type touristique qui sont néfastes pour l'accès au logement dans les

grandes villes et qui influencent négativement le montant des loyers qui ne rentrent alors plus dans les règles de plafonnement.

Il faut rappeler que les propriétaires ne sont pas soumis à autorisation pour des locations temporaires de courte durée à destination d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile (le nombre de jours étant défini par la mairie).

Rappeler également que cette disposition ne concerne pas les logements non meublés, quelle que soit la durée de location.

Considérant que cette mesure est peu contraignante pour les propriétaires et qu'elle participe à l'encadrement des locations meublées, en particulier dans les grandes villes, je ne suis pas favorable à sa suppression.

La définition des résidences principales et secondaires est sans équivoque : il n'est pas possible qu'une personne non-résidente puisse être propriétaire d'une résidence principale en France. Il ne peut s'agir par définition que d'une résidence secondaire, et je ne suis pas favorable à la modification de ces dispositions.

En effet, cela a une incidence limitée sur la possibilité pour un-e Français-e de l'étranger de posséder et conserver un bien en France afin de se garantir l'accès à ce bien pour un éventuel retour.

Enfin, les dispositions actuelles qui accordent la capacité aux mairies de traiter de telles demandes d'autorisation me semblent justifiées. En effet, ces élu-e-s de proximité sont les plus au fait de la situation précise des conditions de logement dans leurs villes.

Je souhaite toutefois mettre en place un système d'appui auprès de ces élu-e-s pour toutes les questions relatives aux non-résidents, par l'accès à une plateforme spécialisée au sujet des règles encadrant les Français-es de l'étranger.

De nombreux Français de l'étranger s'inquiètent de ce qu'on appelle l'impôt sur la nationalité, c'est-à-dire l'établissement d'un lien entre impôt et nationalité pour les Français. Quelle est votre appréciation de cette question ?

Il conviendrait de s'opposer à un lien entre l'imposition et la nationalité. D'abord, parce que le droit fiscal français repose sur un principe simple : la territorialité de l'impôt. C'est un principe important pour les particuliers, qui intègre la notion de résidence fiscale et, pour les entreprises (même lorsque leur siège est hors de France) qui se voient imposer leurs bénéfices qui résultent d'opérations constituant l'exercice habituel en France d'une activité.

Au passage, rappelons que les entreprises n'ont donc pas non plus de « nationalité » (si ce n'est dans certaines conventions fiscales) ce qui a donné lieu à un débat politique important au Sénat pour faire adopter la notion d' « établissement stable » aux géants du numérique.

J'estime, conformément à l'interprétation de l'administration fiscale, que « le champ d'application de l'impôt sur le revenu est fixé par référence aux seules notions de domicile fiscal ou de source du revenu » ; en découle que « les contribuables domiciliés hors de France sont imposables à raison de leurs seuls revenus de source française limitativement énumérés par la loi ». Je souhaite que soient imposés en France tous les revenus de sources françaises. Je suis ferme sur le fait que toute matière fiscale qui demeure en France reste taxée en France.

En ce qui concerne la fiscalité du capital, je me suis opposé à la diminution du délai à l'expiration duquel le contribuable pourra obtenir le dégrèvement de l'*exit tax*, en sursis de paiement.

Souhaitant initialement son abrogation pure et simple, Emmanuel Macron a, pour le moins, affaibli la portée désincitative de l'exil fiscal, en ramenant son délai à 2 ans pour les contribuables dont la valeur des titres dans le champ de l'*exit tax* est inférieure à 2 570 000 euros et, à 5 ans, pour ceux dont la valeur est supérieure à ce montant.

Ce dispositif fiscal auquel je suis profondément attaché concerne les plus-values latentes, mais ne constitue pas la panacée en matière de fiscalité du capital. C'est pour cela que je suis en faveur du rétablissement de l'ISF, supprimée par E. Macron, et de son triplement.

Aujourd'hui, seul le patrimoine immobilier est concerné, c'est-à-dire les biens et droits immobiliers situés en France, les parts ou actions ainsi que les parts dans des sociétés immobilières détenant de l'immobilier en France et/ou à l'étranger, à hauteur des biens et droits possédés en France.

Le rétablissement de l'ISF aurait donc un impact pour les non-résidents français pour les biens meubles corporels matériellement situés en France, mais resterait identique à la situation actuelle pour les biens immobiliers.

Je tiens à vous affirmer avec la plus grande force que je suis sensibles à l'extraterritorialité du droit fiscal américain, en ce qui concerne notamment les binationaux et ceux que l'on qualifie « d'Américains accidentels ». Je soutiens à ce titre les démarches de l'Association des Américains accidentels qui subissent une véritable atteinte à la souveraineté des États par l'administration fiscale américaine.

----- *Extrait du programme* -----

- **Lutter contre l'évasion fiscale et garantir un impôt juste pour les Français-es de l'étranger**

L'optimisation et la fraude fiscale coûtent chaque année entre 60 et 100 milliards d'euros à la France et plus de 1 000 milliards d'euros en Europe.

Malgré les 126 conventions fiscales internationales passées entre la France et des pays tiers, l'exil fiscal des grandes fortunes et des entreprises est en expansion comme le confirment les différents scandales tels que SwissLeaks, LuxLeaks, BelLeaks, Panama Papers...

Cependant, loin du cliché des exilés fiscaux, les Français·es établis à l'étranger subissent les mesures d'austérité décidées par le gouvernement des pays dans lesquels ils sont installés.

C'est pour mettre fin aux politiques douces pour les plus riches et dures pour les autres que je compte développer ces conventions bilatérales afin de garantir le principe d'égalité devant l'impôt et faire de la justice fiscale, et de la lutte contre l'évasion fiscale et optimisation fiscale des entreprises et des grandes fortunes notre priorité.

Mes engagements :

- Si la contribution commune des citoyens est nécessaire pour le maintien d'un service public français à l'étranger de qualité, l'imposition est souvent disproportionnée selon les revenus et notamment pour les salaires faibles ou moyens ;
- J'entends augmenter l'impôt sur les sociétés et les grandes fortunes, je veux garantir les échanges d'informations sur les comptes des non-résidents, en particulier entre Etats européens et non européens afin de mettre fin à l'exil fiscal ;
- À l'inverse, je veux baisser le prix des accès aux services publics (enseignement, cotisations sociales et de retraites, etc.) pour les revenus les plus faibles ;
- Je soutiendrai la lutte contre le dumping social en travaillant à des conventions internationales et des accords bilatéraux pour l'extension des droits des travailleurs détachés dans un autre pays ;
- Je souhaite développer davantage la réglementation internationale et renforcer la lutte contre les paradis fiscaux, et l'exil fiscal pour ce faire nous construirons la tenue, telle que votée par l'Assemblée nationale, d'une COP fiscale mondiale ;
- Je souhaite donc renforcer les conventions fiscales et les accords entre les Etats afin de lutter contre l'exil fiscal des sociétés et hauts revenus et garantir la justice fiscale pour les revenus moyens et modestes.

Le droit de vote

Etes-vous disposés à faire mettre en œuvre les moyens d'organiser un vote électronique sécurisé et techniquement efficace tel qu'il est autorisé par la loi ?

Absolument. Le droit de vote est un droit fondamental qui doit pouvoir être exercé par tous les Français qui le souhaitent, quel que soit leur lieu de résidence.

Bien entendu, de telles dispositions doivent être testées, garanties quant à la sincérité du vote, et éprouvées (comme cela a été fait fin 2021 auprès d'un panel d'électeurs) et surtout la sécurité doit être infaillible pour garantir la confidentialité et la sincérité du vote.

Trouvez-vous normal, comme le prévoit la législation actuelle, que les Français de l'étranger puissent être radiés automatiquement de la liste électorale s'ils n'ont effectué aucune démarche auprès de leur consulat pendant cinq ans ?

Bien que je comprenne les raisons de cette mesure, je ne suis pas favorable à la radiation automatique, hors cas de décès. Mais il est impératif de fiabiliser le plus possible ces listes électorales consulaires et d'empêcher les doubles inscriptions ouvrant la voie aux fraudes ; cette mesure demeure un des moyens d'y parvenir. Mais tout citoyen devrait se voir garantir sans condition l'inscription permanente sur une liste électorale, sauf démarche contraire venant de l'intéressé.

Envisageriez-vous d'appliquer la même mesure en France à l'égard des électeurs qui ne se manifestent pas auprès de la mairie de leur domicile pendant cinq ans ?

Pour les mêmes raisons qu'indiquées à la question précédente, je suis opposé à la radiation automatique des listes électorales, hors cas de décès.

Trouvez-vous normal que les inscriptions sur les listes électorales à l'étranger, appelées « listes électorales consulaires », soient subordonnées à un enregistrement préalable au consulat alors que nul n'est en France obligé de s'inscrire dans une mairie pour figurer sur une liste électorale ?

Mais si, pardon ! mais sur le territoire national, tout électeur doit effectuer une démarche volontaire d'inscription sur les listes électorales. Pour la première fois, en vue des prochaines échéances le délai – habituellement fixé au 31 décembre de l'année précédente, a été repoussé au début de mars. C'est pour moi une mesure positive qui devrait être pérennisée. Il serait d'ailleurs positif qu'à la majorité, tout citoyen soit automatiquement inscrit sur les listes électorales, cela marquerait concrètement le passage à la majorité civique.

S'agissant des LEC, à ce stade, la démarche volontaire d'inscription qui se fait dans la foulée de l'inscription au registre des Français de l'étranger permet aux consulats de renforcer leur lien avec les nouveaux expatriés. D'abord, il est essentiel pour nos postes d'avoir une connaissance précise de la présence et de l'installation même temporaire de nos concitoyens sur les territoires de leur mission, et bien que la tenue de la liste électorale consulaire d'un côté, et du registre des Français de l'étranger de l'autre, sont deux démarches spécifiques. Ensuite, cette démarche d'inscription sur les LEC doivent rester volontaires car nos concitoyens, dans les cas d'expatriation circonscrites dans le temps et où la résidence principale demeure sur le territoire national, doivent rester libres de choisir s'ils veulent participer aux scrutins locaux et territoriaux de leur résidence permanente.

En cas de réponse positive, envisageriez-vous d'appliquer la même mesure en France et d'instituer dans chaque mairie un registre des habitants de la commune sur lequel il conviendrait de s'inscrire pour être ensuite admis sur la liste électorale ?

Non, cette mesure de double inscription ne saurait s'appliquer sur le territoire national, elle contreviendrait directement au plein exercice du droit de vote universel garanti par la Constitution.

Le réseau consulaire français

Trouvez-vous normal que l'administration des Français de l'étranger fasse l'objet de mesures restrictives aussi sévères, justifiées par la situation des finances publiques de l'Etat, tandis que les collectivités locales françaises ne cessent de développer leurs services et les prélèvements obligatoires correspondants ?

Les Français de l'étranger et leurs administrations ont bien trop longtemps été laissés pour compte et isolés, avec des services de moins en moins performants par manque de moyens qui ont été diminués au fil des années.

Mes propositions, tant pour les non-résidents que pour la France, visent à redonner aux services publics les moyens de leur action par l'augmentation des budgets alloués. Il est temps que tous les Français aient accès à un service public de qualité.

Ces coûts ne doivent pas être pris en charge par les foyers aux revenus faibles ou modestes mais par la solidarité nationale, et les services rendus ne doivent pas entraîner d'augmentation des prélèvements obligatoires correspondants pour ces ménages.

Pensez-vous qu'un principe d'équité voudrait que tous les Français bénéficient d'un accès comparable à l'administration publique, et que si la notion de proximité ne peut s'apprécier dans les mêmes conditions, qu'au moins un effort comparable par habitant soit mesurable ?

L'accès égal et facilité à l'administration publique consulaire est une de nos priorités pour les Français-es de l'étranger.

Je suis bien conscient que certaines circonscriptions sont géographiquement très étendues, je veux encourager et développer le numérique pour l'accès aux prestations mais je souhaite également redévelopper notre réseau consulaire et la représentation française à l'international qui a été sabrée par les coupes budgétaires, jusqu'à provoquer des situations d'isolement de nos concitoyens, en Amérique latine ou en Asie par exemple, et dont les conséquences pour les personnels de nos ambassades mais aussi, surtout, pour notre influence à l'international ont été très négatives. Il est indispensable, au contraire, de mettre en œuvre une politique ambitieuse de ce point de vue. Je souhaite en outre mettre en place des tournées consulaires au plus proche de nos concitoyen-ne-s et augmenter le nombre et les prérogatives des consuls honoraires dans ces circonscriptions.

Que pensez-vous des effets de la décentralisation pour les Français de l'étranger qui, par hypothèse, ne se rattachent à aucune collectivité locale décentralisée et dont l'administration et les services sont assurés par un Etat de plus en plus impécunieux ?

Mon objectif pour les Français-es de l'étranger est de renforcer le rôle et le pouvoir des postes consulaires, et de les doter de prérogatives égales à celles de nos collectivités locales pour être mieux au service de nos compatriotes dans le monde. Elles pourraient assurer des missions de service public au service des non-résidents dans leurs démarches et prestations quotidiennes.

Bien entendu, la mission initiale des consulats devra être assurée en appui à l'action de nos ambassades. Cela exige un plan de recrutement, des perspectives de sécurisation des emplois et de formation continue et professionnelle pour les personnels expatriés, comme locaux.

La France n'est en rien « impécunieuse, » bien au contraire : cela fait trente ans, au moins, que nos finances publiques sont rongées et coupées, et que les ressources de l'Etat fondent comme neige au soleil par la suppression de l'impôt sur les sociétés et les grandes fortunes, par les carences de la lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscales (qui privent l'Etat d'au moins 80 milliards par an). L'Etat devra revoir ses priorités budgétaires pour répondre aux besoins humains, sociaux, économiques et écologiques du pays.

----- Extrait du programme -----

- Revenir sur la casse des services consulaires et reconstruire le service public à l'étranger

La mise en œuvre en 2007 de la Politique de révision générale des politiques publiques (RGPP), devenue depuis 2012 politique dite de Modernisation de l'action publique (MAP) a fortement affaibli le service public français sur le territoire national, comme à l'étranger.

En effet, les coupures budgétaires et les très nombreuses suppressions de postes ont eu pour conséquence la baisse de qualité et l'abandon des missions de service public, et la fermeture de services entiers dans les chancelleries, les réseaux consulaires, culturels et éducatifs au prétexte d'une « rationalisation » des représentations diplomatiques et des effectifs qui, à présent, porte préjudice à notre diplomatie et aux conditions de travail des personnels de nos représentations à l'étranger.

Mes engagements :

- dans le cadre d'un plan de relance des services publics, j'agirai pour la rupture avec les politiques d'austérité – abandon du pacte budgétaire et arrêt de la MAP – et plan d'investissement massif et de création d'emplois et de titularisation des personnels précaires afin de combler le retard pris par les suppressions de poste et garantir à nouveau un service public consulaire de qualité ;

- je proposerai un plan de reconstruction du maillage du dispositif diplomatique français afin de refaire de notre réseau diplomatique l'un des premiers dans le monde au service d'une grande politique de paix ;
- je défendrai les propositions d'augmentation des budgets des services consulaires et une meilleure gestion de long terme des contrats locaux avec de vraies perspectives professionnelles pour les personnels concernés.

Comme dans l'ensemble de la fonction publique, j'agirai pour l'égalité salariale femmes-hommes, contre les temps partiels ou contrats locaux subis, l'augmentation des retraites ; mais aussi contre les violences faites aux femmes et toutes les formes de discriminations, pour garantir l'accès aux contraceptifs d'urgence comme au suivi psycho-médical en cas de violences.

L'accès aux prestations sociales

Le principe d'un égal accès de tous les Français aux services sociaux constitue une aspiration qui tarde à entrer dans les faits pour les Français de l'étranger. Que pensez-vous de ce principe, constamment invoqué dans les discours des responsables politiques ?

Je suis très attaché à ce principe : tous les Français doivent bénéficier d'un égal accès aux prestations sociales françaises correspondantes à leur situation et leurs besoins sur tout le territoire national et à l'étranger. Je veux faire reculer les déserts médicaux qui ont apparu ces dernières années en France et je tiens à ce que les Français de l'étranger demeurent protégés les pouvoirs publics, même hors du territoire national.

C'est pourquoi, je souhaite améliorer les délais de mise en place des aides, tout en renforçant le contrôle du respect des critères d'attribution des aides et en conformité avec les divers accords et conventions ainsi que les aides ou prises en charge potentiellement déjà existantes dans le pays d'accueil.

Je veux que tous les Français de l'étranger aient les mêmes chances et le même soutien afin de se protéger des événements de la vie.

De retour en France, les Français de l'étranger subissent de nombreuses discriminations dans l'accès aux soins, au logement, aux prestations de toute nature. Pensez-vous que les ressortissants français de retour sur le territoire national, devraient bénéficier ipso facto des mêmes droits que les autres citoyens ?

La loi garantit à tous nos concitoyens et aux étrangers sur notre territoire le principe d'un égal accès aux droits sociaux. Ce principe républicain est tout à l'honneur de notre nation, et nous devons le préserver comme un bien commun précieux. En outre, la loi sanctionne toute discrimination de quel qu'ordre que ce soit dans l'accès à ces droits même quand ce sont les services de l'Etat qui s'en rendent coupables, et c'est aussi à faire respecter.

J'en profite pour souligner que la question précise de l'accès au logement social, et de l'accès au logement de manière générale, est une grande question politique en France qui nécessite de changer de politique. Encore en 2022, la part des mal-logés est bien trop importante dans notre population. La France est un pays développé où le logement demeure un problème majeur, ce n'est pas admissible. D'autant moins admissible que nous devons maintenant nous engager résolument dans un plan national d'aide à l'habitat en matière de rénovation et d'isolation des logements, impératif avec l'aggravation du réchauffement climatique et de la crise énergétique globale. Il nous faut aussi combattre la spéculation et la flambée des prix des loyers, et du mètre carré, qui privent des ménages à revenus intermédiaires de l'accès au logement.

Je suis défavorable aux délais de carence au retour des expatriés. Cela doit pouvoir se traduire notamment par une véritable transférabilité des droits, le plein accès aux prestations sociales, la reconstitution de la carrière par la prise en compte des cotisations et points acquis à l'étranger et avant l'expatriation – je pense, par exemple, aux boursiers de nos administrations qui sont dépossédés de leurs droits depuis la suppression des allocations de recherche du MAE, à la fin des années 1990.

Trouvez-vous normal que l'aide médicale d'Etat soit refusée aux ressortissants français nouvellement installés en France, alors qu'elle est ouverte aux étrangers et aux double-nationaux, à condition que ces derniers occultent leur nationalité française ?

Le problème n'est certainement pas l'accès des étrangers à l'AME qui ne représente que 0,5 % du budget de la Sécurité sociale¹ ! L'AME est destinée aux étrangers en situation irrégulière, elle est octroyée sous conditions (et non systématiquement) et permet de pouvoir bénéficier d'un accès aux soins. Elle ne peut décemment pas s'appliquer aux Français de retour sur le territoire national qui elles et eux bénéficient, en revanche, en cas de grande précarité de l'accès à la Protection universelle maladie (PUMA) et de dispositifs spécifiques comme la Complémentaire santé solidaire (CSS) qui a remplacé la CMU-C et l'ACS.

Le problème auquel les Français sont confrontés est l'insuffisance en volume de crédits et en maillage des prestations sociales. Depuis la réforme de la Sécurité sociale d'Alain Juppé (1995), notre système de protection sociale – ferment de la solidarité nationale – a été méthodiquement fragilisé, pour ouvrir la voie aux assurances privées et aux complémentaires santé des mutuelles, à but désormais lucratif.

Je porte l'ambition d'une nouvelle réforme de la Sécurité sociale qui rétablisse l'égalité d'accès aux droits, l'accès à une couverture complète et permette la création d'une branche dépendance dont le pays a urgemment besoin. Il s'agira de rendre à la Sécurité sociale son caractère novateur d'origine en sortant ses comptes – c'est-à-dire sa gouvernance – de l'Etat et en la restituant aux citoyens grâce au principe de cogestion à laquelle participent les représentants salariaux et patronaux.

1 En 2019, le budget de l'AME s'élevait à 935 millions d'euros pour 367 000 bénéficiaires

Toutefois, je veux mettre en place une inscription rapide et facilité à la CPAM dès le retour et sans délai de carence, quelle que soit la situation, pour permettre de bénéficier sans attendre de la prise en charge des soins médicaux conformément aux barèmes de la Sécurité sociale, selon la situation lors du retour (salarié, travailleur indépendant, demandeur d'emploi, retraité).

Quelle action envisagez-vous pour que les ayants-droits français des régimes étrangers de retraite, auxquels nos compatriotes étaient obligatoirement affiliés en application de conventions passées avec la France, reçoivent les pensions pour lesquelles ils ont cotisés ?

La transférabilité et la centralisation de la collecte des informations seront les éléments clé de l'action de la Sécurité sociale pour la perception des droits dus.

Cela se fera en conformité avec les conventions bilatérales et en prenant en compte la globalité de la situation et de la carrière des ayants-droits.

Je développerai et amenderai, au besoin, ces conventions sur le long terme pour qu'elles suivent les évolutions du coût de la vie et permettent de simplifier les démarches de nos concitoyen-ne-s.

----- *Extrait du programme* -----

- **Protection sociale, allocations, retraites et transférabilité des droits**

À l'étranger, les Français-es sont confronté-e-s aux mêmes risques de la vie que leurs compatriotes établis en métropole.

Elles et ils sont cependant les premiers à subir les logiques capitalistes et libérales qui marchandisent la sécurité sociale. Seuls ceux qui en ont les moyens peuvent accéder à une sécurité sociale de meilleure qualité. Ainsi, la Caisse des Français de l'étranger (CFE) devient de plus en plus une assurance privée. Les complexes procédures de coordination des systèmes de sécurité sociale, même entre pays membres de l'UE, sont illisibles pour les personnes concernées.

L'accessibilité et la transférabilité des droits sont remises en question par des législations différenciées entre les pays et par des mesures discriminatoires appliquées par certains pays. Cette problématique est encore plus prégnante pour les travailleurs frontaliers et pour les personnes souhaitant changer de pays ou rentrer dans leur pays d'origine. Ainsi, l'accès aux allocations qu'elles soient familiales, les bourses d'études, les droits au chômage ou à la retraite sont souvent longues et difficiles à obtenir.

Mes engagements :

- je veux mettre un terme à la logique libérale qui prévaut actuellement dans le fonctionnement de la Caisse des Français de l'étranger (CFE) en en faisant un organisme de sécurité sociale à part entière, et en réformant le fonctionnement afin de permettre que l'accès à la couverture sociale se fera aux mêmes conditions qu'en France ;

- je défendrai une véritable transférabilité des droits en demandant un accès simplifié à la couverture sociale en France pour les Français expatriés et leur famille qui souhaitent se réinstaller sur le territoire national, une reconstitution de carrières avec la prise en compte des cotisations et points de retraites accumulés durant le parcours professionnel à l'étranger, ainsi que la prise en compte de la carrière réalisée avant l'expatriation ;
- concernant les travailleurs frontaliers et ceux sous contrats nationaux dans les pays de travail/résidence, je développerai les conventions avec les autres pays et leur application effective afin de permettre un véritable accès aux allocations, à la sécurité sociale et aux droits du chômage ;
- je demanderai un renforcement de l'action sociale consulaire, particulièrement dans les pays où la protection sociale est faible ;
- concernant les pays européens, j'exigerai que la directive européenne sur la mobilité ne soit pas instrumentalisée par des « contrôles » systématiques visant à expulser ou à priver de leurs droits des européens sous prétexte d' « une charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale de l'Etat membre d'accueil ».

Je demanderai que des effectifs supplémentaires soient mis en place et des coopérations plus fortes avec les autres consulats et ambassades, notamment dans les pays à risque ou en guerre, afin de garantir un service de qualité en cas de crise et permettre le cas échéant la sécurité et le rapatriement des personnes concernées.